

## Secrétariat du Grand Conseil      M Numéro d'objet

*Projet présenté par les députés :*

*Geoffray Sirolli,*

*Date de dépôt : XX avril 2024*

### **Proposition de motion**

#### **Pour une simplification de la charge administrative des agriculteurs**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- La colère du milieu agricole ;
- Les nombreuses manifestations, depuis début 2024, des agriculteurs genevois, dans notre Canton ;
- La complexification du cadre légal entourant l'agriculture ;
- L'augmentation constante de la bureaucratie liée à la politique agricole et de la charge administrative des exploitations agricoles ;
- Que les exploitations agricoles et les familles paysannes souffrent de l'augmentation des contraintes ;
- Que Genève s'est doté d'un cadre légal cantonal pour promouvoir l'agriculture ;
- Que notre Canton souhaite favoriser une agriculture durable<sup>1</sup> ;
- La résolution 1031 « pour que la colère des agriculteurs ne reste pas lettre morte »<sup>2</sup> ;

invite le Conseil d'Etat

- A rédiger un rapport détaillé sur cette problématique en analysant notamment les éléments suivants :

---

<sup>1</sup> <https://www.ge.ch/dossier/agriculture-proximite-qualite>

<sup>2</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/R01031.pdf>

- 
- Le temps consacré, en moyenne, par une exploitation agricole genevoise à la gestion administrative d'obligations légales ;
  - La part des contributions non touchées par les exploitations agricoles genevoises en cause de la complexité des exigences ;
  - Les mesures simples et efficaces que le canton envisage de mettre en place pour contrer ces différents éléments ;
  - Les pistes de solutions que le canton souhaite promouvoir à Berne dans le cadre de la future PA2030+ ;
- A simplifier autant que possible la charge administrative pour les agriculteurs, particulièrement en
    - Faisant le bilan de la législation cantonale en vigueur ;
    - En mettant en œuvre une simplification du cadre légal cantonal existant ;
    - En réduisant les contrôles imposés aux agriculteurs ;
  - A soutenir, auprès de la Confédération notamment, les initiatives visant à simplifier la charge administrative des agriculteurs.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Depuis l'introduction des paiements directs pour le secteur agricole dans les années 90, le système s'est régulièrement complexifié. En particulier pour donner suite aux réformes de la politique agricole (PA) 2014-2017 puis avec l'initiative parlementaire 19.475 « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides ».

Au cours des politiques agricoles successives, de nouvelles mesures sont imposées ou proposées aux exploitants. Les lourdeurs administratives s'ajoutent ainsi aux différentes contraintes du métier : application des mesures, contrôles, conséquences des fluctuations climatiques sur les cultures, manque de marge de manœuvre en cas d'erreur ou de mesures inapplicables, etc. Tous ces éléments conduisent les familles paysannes dans des conditions de stress grandissantes. Enfin, la mise en place de la PA 22+ ne va pas dans le sens d'une simplification administrative.

Nous observons que la politique agricole de notre pays repose sur un système de paiements directs dont le cadre exige des contrôles et des vérifications pour la justification des mesures prises par les exploitants agricoles. Comme mentionné ce système s'est complexifié en plus de 30 ans, créant un besoin administratif exigeant et coûteux. Afin de traiter au quotidien les données recueillies, c'est donc un système administratif tentaculaires qui s'est mis en place, ceci autant au niveau fédéral que cantonal.

Nous sommes témoin des événements de révolte paysanne de ces dernières semaines partout en Europe dont la Suisse est également concernée. Notre paysannerie souffre de différents maux, la surcharge administrative est diagnostiquée comme une des principales causes de stress et de découragement des familles paysannes. Notre Grand Conseil a d'ailleurs adopté à l'unanimité, le 1<sup>er</sup> mars 2024, la résolution 1031 demandant que la colère des paysannes et des paysans suisses ne reste pas lettre morte.

Notre Canton s'est d'ailleurs doté, depuis plusieurs années, d'une législation spécifique au domaine de l'agriculture et de la viticulture, visant notamment à mettre en œuvre des outils de promotion. Ce sont 10 lois et règlements qui s'appliquent au niveau cantonal en matière d'agriculture.

Le 12 février 2024, les milieux agricoles remettaient à Berne et aux principales entreprises du secteur du commerce de détail une pétition munie de

65'000 signatures<sup>3</sup>. Celle-ci s'inquiétait notamment de la surcharge administrative qui pèse sur les familles paysannes et exprimait 5 revendications dont les deux suivantes :

- Pas de nouvelles contraintes non rétribuées
- Prise en compte de la réalité du terrain et de la situation des familles paysannes

Le Parlement Vaudois s'est récemment saisi de cette question, avec le dépôt de plusieurs textes visant à mieux prendre en considération la situation inquiétante dans laquelle se trouve les exploitations agricoles. Par ailleurs, le Canton de Vaud a annoncé, via sa ministre en charge des questions agricoles, s'engager à faire baisser de 30% les contrôles qui surchargent les paysans<sup>4</sup>.

C'est dans le même esprit que la présente motion propose d'empoigner concrètement la problématique de la surcharge administrative, au niveau cantonal notamment, qui nuit à nos paysans, les empêchant de faire ce qu'ils savent faire de mieux : prendre soin de la nature, délivrer de bons produits à destination des consommateurs.

Au bénéfice de ces explications, les auteurs vous remercient, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un accueil favorable au présent texte.

---

<sup>3</sup> <https://www.sbv-usp.ch/fr/petition-remise-avec-plus-de-65-000-signatures>

<sup>4</sup> <https://www.rts.ch/info/regions/vaud/2024/article/le-canton-de-vaud-va-reduire-les-controles-imposes-aux-agriculteurs-28438468.html>